

La libération des otages allemands au Liban : analyse politique et judiciaire (Partie 1)

Sylvie Lemasson

Contrairement à ses partenaires occidentaux français, britanniques et américains, la République fédérale d'Allemagne n'a pas d'antécédents de puissance mandataire ou coloniale au Proche-Orient et encore moins de prétention à un contrôle - ou à une hégémonie - politique régionale. Bien qu'étant la première force commerciale européenne au Machreq, elle ne cherche pas à convertir son capital économique en avantage politique, au risque d'ailleurs de perdre l'un sans posséder l'autre. Aussi la RFA ne sera-t-elle pas perçue par les différents groupes terroristes, qui sévissent à partir de la scène libanaise, ou encore par les états "parrains" pouvant exercer sur eux une influence autant stratégique que logistique, comme une cible privilégiée dans leurs relations avec les Occidentaux. L'objectif des preneurs d'otages libanais se résume globalement à une équation simple [1] : miner la présence et la politique étrangère des puissances occidentales au Proche-Orient, en faisant pression sur elles. Il s'agit pour le mouvement Hezbollah d'obédience chiite iranienne, duquel proviennent les kidnappeurs comme les gardiens d'otages [2], et pour l'Iran, qui commande la capture des ressortissants de nations tenues pour "ennemies", d'amener les pays acteurs du théâtre israélo-arabe et arabo-persan à se retirer ou à modifier leurs alliances. La France, par exemple, aura à répondre à un marchandage précis sur les prises d'otages [3]. Les revendications du Hezbollah porteront essentiellement sur la libération de prisonniers chiites détenus dans la prison israélienne de Atlit et de ceux détenus au Koweït. Celles des Iraniens relèvent d'intérêts nationaux bien définis et sérieux, dont le remboursement par la France de la dette d'"Eurodif" - et le versement d'intérêts considérables à l'Iran -, l'arrêt de la coopération militaro-commerciale avec l'Irak, l'expulsion d'opposants iraniens réfugiés en France et la libération de Anice Naccache [4]. Il en va tout autrement pour la RFA sur ce damier proche-oriental. D'abord, elle n'a aucun contentieux à gérer avec les pays de la région. Elle est, de surcroît, le premier partenaire économique et l'"ami" politique occidental de l'Iran [5]. Enfin, et dans ces conditions, l'enlèvement de deux de ses ressortissants, en 1987, résulte d'une double singularité quant à son motif : le choix des "victimes" et le moment de leur enlèvement. En effet, comparé au nombre des otages occidentaux détenus prisonniers depuis 1984/85 - première grande vague d'offensive terroriste -, et à leur identité sociale [6], le cas de Rudolf Cordes et de Alfred Schmidt

se distingue de manière significative. Respectivement responsable commercial de la filiale libanaise de la compagnie chimique Hoechst et technicien de Siemens, ils apparaissent moins comme des pions sacrifiés des nations visées pour leur politique de puissance ou d'influence régionale que comme les représentants d'un pays impliqué malgré lui, du fait de ses décisions judiciaires, dans la tourmente terroriste. Tous deux ne sont pas choisis pour le symbolisme de leur fonction - diplomate, chercheur, enseignant, journaliste, militaire ou médiateur - qui marque l'emprise culturelle, sociale ou politique de pays comme la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Ils ne sont pas non plus enlevés, le 17 janvier 1987 pour Cordes et le 20 du même mois pour Schmidt, en vue d'affaiblir une présence politique allemande, somme toute diffuse, et encore moins des relations commerciales qui ne sont aucunement remises en cause, mais en réponse à l'arrestation de Mohamed Hamade pour port d'explosifs liquides, à Francfort le 13 janvier 1987. L'enlèvement des Allemands est orchestré par le "parti de Dieu" libanais, dont un des chefs principaux est l'un des cinq frères Hamade, de confession chiite, Abdel Hadi. Il s'opère sans lien temporel et structurel avec les engagements régionaux du pays d'origine des otages à l'inverse des autres prises d'otages. Ces dernières s'inscrivent dans des contextes précis ou dans une logique de pression déterminée à l'encontre de politiques gouvernementales, dénoncées par les ravisseurs ou par les états qui dirigent leurs actions.

Les membres actifs du Hezbollah décident d'enlever des citoyens allemands - mais sans porter atteinte aux représentations diplomatico-politiques de la RFA comme il l'a été envisagé - afin d'obliger Bonn à ne pas extradier Mohamed Hamade vers les USA. Washington réclame, en effet, le jeune Libanais pour le juger sous quatre chefs d'inculpations : le détournement, sur l'aéroport de Beyrouth en juin 1985, du Boeing 727 de la compagnie TWA, le meurtre, au cours de cette opération, d'un passager de nationalité américaine, Robert Stethem, prises d'otages et, enfin, coups et blessures. Si elle n'obtempère pas aux injonctions des terroristes, la RFA est alors à même d'être exposée à des représailles, en sa qualité d'alliée politique de la puissance "impérialiste" d'outre-Atlantique. Lorsque Abbas Hamade, l'un des frères de Mohamed sera à son tour arrêté sur le territoire de la République fédérale, le 26 janvier 1987, les revendications du Hezbollah. S'élargiront à la libération des deux Libanais pour toute remise en liberté des ressortissants allemands.

Face à ce double chantage dans ce qui devient "l'affaire Hamade", et qui porte avant tout sur un échange humain et non sur les

engagements et les orientations d'une politique extérieure, la RFA doit, néanmoins, gérer un certain nombre de contraintes inhérentes à sa politique intérieure et étrangère. Diverses questions se posent. Notamment, comment le processus décisionnel allemand accommodera-t-il logique politique et judiciaire ? Comment l'état de droit et démocratique allemand préserve-t-il sa légitimité et sa souveraineté dans le processus de négociations comme dans le traitement judiciaire de l'"affaire Hamade" ? Surtout lorsque cette dernière se trouve intimement liée au développement du réseau terroriste Ali Fouad Saleh, organisant des actes terroristes en France, et lorsqu'elle doit répondre aux demandes d'extradition américaines.

Contraintes internationales

Pour la libération de ses ressortissants, la RFA doit agir en tenant compte de tensions externes qui s'articulent autour de trois pôles et qui pèsent de manière contraire sur la conduite de la politique allemande : les requêtes américaines, les revendications des ravisseurs et la recherche d'une politique de coordination tant européenne qu'occidentale dans le refus de négocier, donc de céder, aux preneurs d'otages.

Les USA

Lorsque le 13 janvier 1987 Mohamed Ali Hamade, de nationalité libanaise, est interpellé sur le territoire ouest-allemand en possession de neuf litres de nitrate de méthyle, les recherches révèlent qu'il est sous le coup d'un mandat d'arrêt international lancé par les Etats-Unis. Ces derniers demandent immédiatement aux autorités de Bonn l'extradition du jeune terroriste, eu égard à l'accord germano-américain d'assistance juridique, conclu le 20 juin 1978. Mais l'enlèvement le 17 janvier de R. Cordes et de A. Schmidt le 20 janvier, puis l'arrestation de Abbas Hamade le 26 janvier à l'aéroport de Francfort, en possession également d'explosifs liquides à son retour de Beyrouth, compliquent singulièrement le quasi-automatisme d'une telle procédure. Le sort des otages allemands dépend désormais, selon leurs ravisseurs, de la libération des frères Hamade. Le gouvernement de Bonn se trouve face à un dilemme. Pour satisfaire ses alliés américains, extradier Mohamed Hamade revient à perdre toute influence sur le déroulement des événements du procès aux Etats-Unis. C'est refuser de se plier aux mises en garde du "clan" et de prendre le risque de provoquer les membres du Hezbollah. A l'inverse, si le gouvernement accepte de traduire en justice le cadet des Hamade en RFA, il ménage en partie les exigences de la famille libanaise mais

aux dépens de ses relations ou de sa solidarité avec Washington. Finalement le 25 juin 1987, Bonn décide de ne pas extraditer Mohamed Hamade et de le soumettre aux tribunaux allemands [7]. Le gouvernement s'octroie ainsi une marge de manœuvre minimale pour "négocier" avec les ravisseurs. Le traitement politico-juridique du cas de Mohamed Hamade sera vivement critiqué par les autorités américaines. Et cela tant en raison du refus allemand de procéder à l'extradition que de la clémence juridictionnelle de la cour de Frankfort. Washington reproche en effet aux juges du Land de Hesse leur conclusion prise en avril 1988. Elle s'appuie sur le fait que le jeune Libanais n'était pas encore âgé de 21 ans lors du détournement et du meurtre commis à Beyrouth en juin 1985 pour décider de le faire comparaître devant un tribunal pour mineurs. Dans ce cas, non seulement celui-ci échappe à la peine capitale qu'il encourait aux Etats-Unis - et qui n'existe pas en RFA - mais il est passible d'une peine de dix ans d'emprisonnement maximum - et échappe de la sorte à une sentence qui relève normalement de la perpétuité devant les cours d'assises allemandes [8]. En revanche lors du procès concernant Abbas Hamade, les Américains exprimeront leur satisfaction.

Agé de 29 ans, il possède la double nationalité libanaise et allemande, depuis 1984 [9].

Domicilié en RFA, dans le Land de la Sarre, il relève directement d'une juridiction allemande, celle de Düsseldorf, devant laquelle il sera accusé de trois délits : complicité d'enlèvements [10], chantage à l'encontre de l'état allemand - en se servant des menaces pesant sur la vie des deux otages pour éviter que Mohamed ne soit extradé -, détention de matière explosive. Le 19 avril 1988, après quatre mois de procès (celui-ci débuta le 5 janvier), Abbas Hamade est condamné à treize ans de prison, et reconnu coupable de ces trois chefs d'inculpation. Les avocats de la défense avaient demandé une peine de un an maximum pour la détention illégale d'explosifs. Le procureur général avait requis une peine de onze ans et demi. Le département d'état américain se félicite donc de la sévérité de la sentence qui est supérieure à la demande du procureur et, par la voix de Phyllis Oakley, qualifie la décision du tribunal de Düsseldorf de "message clair aux terroristes".

Pourtant, le message n'est pas si clair puisque le président de la cour de Düsseldorf, Klaus Arendt, rappelle aux ravisseurs du dernier otage allemand, Rudolf Cordes, dont il demande la libération [11] qu'ils doivent prendre en considération le fait que Bonn a déjà cédé à leurs pressions en n'extradant pas Mohamed Hamade". Du fait de son

contexte, la décision de Düsseldorf souligne deux points qui paraissent en contradiction. D'une part l'"aveu" d'une concession venant des juges, d'autre part la sévérité de la peine prononcée, qui ne semble pas tenir compte du chantage de la famille Hamade et vise à proclamer la pleine indépendance de l'autorité judiciaire dans le jugement de Abbas. En outre, en saluant la fermeté des magistrats, les autorités gouvernementales soulignent leur refus de "brader" plus avant la libération du dernier otage allemand ; après avoir déjà répondu positivement aux attentes du Hezbollah concernant le cas de Mohamed.

Les propos de Klaus Arendt peuvent, cependant, ne pas contredire l'impression de fermeté, si l'on comprend que Bonn se donne les moyens d'une véritable liberté d'action ou au moins une marge de manoeuvre politique en apportant des "garanties suffisantes" aux complices des frères Hamade quant au sort "réservé" à ces derniers en RFA, en leur faisant admettre qu'il faut un certain temps pour que la décision judiciaire puisse faire l'objet d'une atténuation acceptable aux yeux de tous (opinion publique allemande, USA).

Le Hezbollah et le clan Hamade au Liban

Les exigences des ravisseurs sont clairement exprimées dès le départ. Une de leurs deux conditions pour la libération des otages était la non-extradition de Mohamed Hamade. Ils l'obtiennent, le 24 juin 1987, par le gouvernement de Bonn. Le 7 septembre 1987, Alfred Schmidt est remis en liberté par ses geôliers. La seconde des conditions se rapportait à la libération elle-même des frères Hamade. Le Hezbollah ne l'obtient pas. Quand prend fin le procès de Abbas Hamade et lorsque commence celui de son jeune frère Mohamed, le 5 juillet 1988, le "parti de Dieu" détient encore Rudolf Cordes, son unique moyen de pression, bien que d'autres prises d'otages ne soient pas exclues, si nécessaire.

De quelles assurances disposaient les ravisseurs, de la part de Bonn à l'automne 1987, pour prendre en toute confiance une première initiative ? A moins qu'en faisant montre de leur bonne disposition, de manière unilatérale, ils aient voulu influencer sur la procédure judiciaire des deux Libanais ? Quoiqu'il en soit marchandage concerté ou non -, leur décision était destinée à lier celle de leur otage au sort de Mohamed et Abbas Hamade en RFA. La libération rapide d'Alfred Schmidt peut logiquement répondre au geste politique et juridique allemand en faveur du premier des frères (la non-extradition vers les USA). Celle de Rudolf Cordes, le 12 septembre 1988, qui s'opère après

le procès de Abbas et au cours de celui de Mohamed Hamade, dépend, selon toute vraisemblance, d'une négociation plus large. Les termes de cette dernière peuvent relever de trois domaines, jouant chacun un rôle déterminé pour la conduite de tractations : économique, juridique et politique. Les ravisseurs doivent se prêter à une négociation compte tenu du fait que la RFA, état de droit, ne peut transiger sur le principe de sa légitimité ou sur toute revendication qui affaiblirait sa souveraineté. De plus, ses intérêts comme ses desseins politiques, qui apparaissent modérés sur la scène proche-orientale, sont la source de peu de conflits et donc l'objet de "marchandages" restreints. Les termes du contrat entre les membres du Hezbollah et la République fédérale peuvent reposer avant tout sur le terrain commercialo-financier, fer de lance de la présence allemande dans la région mais également de la force et de l'identité allemandes en général. L'hypothèse d'une rançon, qui monnayerait le "bon vouloir" des ravisseurs, doit être retenue tout comme celle de promesses relatives à des contrats ou arrangements commerciaux dont bénéficieraient des pays tiers, impliqués directement ou indirectement dans les prises d'otages. Cette composante matérielle, inhérente aux clauses d'une négociation, sera vérifiée en seconde partie de cette étude, dans le cadre des différentes réponses allemandes apportées aux ravisseurs et aux états responsables des prises d'otages.

Deux autres hypothèses, qui touchent au rôle du judiciaire et du politique en RFA, permettent d'avancer l'idée que les autorités fédérales assurent les ravisseurs d'engagements allemands spécifiques à moyen terme - le facteur temps demeurant décisif pour toute crédibilité accordée à l'une ou l'autre partie engagée dans les discussions. Par exemple : l'éventuel engagement de Bonn d'"alléger" les peines des frères Hamade, dans un délai suffisamment raisonnable pour les autorités gouvernementales allemandes et suffisamment honorable pour les terroristes, pourrait expliquer que les ravisseurs libèrent Rudolf Cordes, le 12 septembre 1988, alors que le procès de Mohamed Hamade n'est pas parvenu à son terme.

Toutefois, cette opération est possible uniquement grâce au soutien des pays qui exercent une influence déterminante sur les structures du Hezbollah et sur les différents groupes qui le composent : l'Iran et la Syrie. L'Iran, pour son rôle de "tuteur" vis-à-vis du Hezbollah en tirant les ficelles de ses organisations clandestines comme le Jihad islamique ; la Syrie, en raison du contrôle stratégique qu'elle exerce dans la zone géographique où évolue le mouvement chiite, principalement à la périphérie sud de Beyrouth et à Baalbek. Ainsi, bien que le sort des otages ne dépende pas directement de Damas,

aucun accord ne peut se réaliser sans son assentiment du fait de son "omniscience" au Liban [12]. Ces états "commanditaires", par la voix du gouvernement iranien et du président Hafez el Assad, doivent assurer eux-mêmes aux ravisseurs que certaines "garanties" ont été trouvées pour une "solution du problème des frères Hamade [13].

En contrepartie, ils font pression sur les ravisseurs pour que ces derniers libèrent avant le procès leur dernier otage. Mais ces services se paient. Ils sont liés, en toute logique, à l'attitude politique de la RFA au Proche-Orient et plus précisément au traitement des affaires proche-orientales au sein de la Communauté européenne où Bonn joue un rôle non négligeable.

Il s'agira pour les responsables des prises d'otages de conduire l'Allemagne à se faire l'interprète d'intérêt(s) particulier(s) de Damas et de Téhéran ou de plaider leur réhabilitation auprès de ses partenaires de la CE. A partir de ces attentes, sinon conditions, le gouvernement fédéral aura alors à gérer un nouveau dilemme. Comment répondre à ses intérêts nationaux compatibles au demeurant avec ceux des Iraniens et des Syriens sans développer une politique de cavalier seul qui fasse défaut à tout esprit de solidarité en matière de lutte antiterroriste ou de politique européenne commune ? Le Cheikh Fadlallah, chef religieux des chiites libanais et du mouvement Hezbollah, en appelant la RFA, qui "est un état souverain" à "prendre en compte ses propres intérêts" joue sur ce dilemme. Pour lui, "les Allemands sont (suffisamment) pragmatiques et raisonnables" pour faire passer leurs intérêts nationaux avant les discours de solidarité occidentale [14]

La Communauté européenne

Bien que la règle d'or des pays européens, et des Etats-Unis soit de refuser toute tractation avec les terroristes, il y a des libérations plus rapides que d'autres, dont celles concernant la RFA, qui ne peuvent faire douter de l'existence de conditions particulières.

Il est également vrai que la remise en liberté des otages occidentaux au Liban qui s'opérera progressivement, pour la majorité d'entre eux, à l'issue de la guerre du Golfe en 1991 [15], se fera, de manière générale, aux termes de négociations inavouées ou de marchandages inavouables [16].

A l'égard de la Syrie et de l'Iran, la République fédérale a adopté une politique, sinon flexible, du moins modérée, contrairement à ses

partenaires de la Communauté européenne. Ainsi en 1988 lors de la présidence de la CE par la RFA, son ministre des Affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, est le seul représentant européen à engager une tournée dans les principales capitales du Moyen-Orient. Il se rendra notamment à Damas, en janvier 1988, pour relancer le dialogue euro-arabe en demandant à ses partenaires de Bruxelles la levée des sanctions appliquées par la CEE contre la Syrie. Ces sanctions, avant tout économiques, avaient été proposées par la Grande-Bretagne et décidées après les procès des frères Hindawi, à la fin de l'année 1986 [17]. Le régime de Hafez el Assad est alors accusé par les Douze de soutenir le terrorisme international. Les services secrets syriens seront d'ailleurs mis en cause par un tribunal allemand qui juge l'un des frères du "clan" Hindawi, impliqué dans un attentat à la bombe à Berlin-ouest en mars 1986. Alors que Londres rompt ses relations diplomatiques avec Damas et que la CEE dans son ensemble opte pour un arrêt de toute aide communautaire à la Syrie, Bonn trouve un compromis sur le plan bilatéral. Soumise à des pressions contraires, d'un côté britannique et américaine pour la fermeté, de l'autre syrienne et arabe comme autant de mises en garde, la RFA campe sur une position pragmatique :

□, rappel de son ambassadeur à Damas avant l'expiration de son mandat, accompagné de l'expulsion de quatre membres de l'ambassade syrienne à Bonn ;

□, demande à Damas d'une condamnation verbale du terrorisme international - dirigée en fait contre ses propres services secrets [18]. L'enjeu d'une normalisation au plan bilatéral est d'importance pour Bonn mais l'exercice de réhabilitation non moins délicat au sein de la CE [19]. En 1988, Hans-Dietrich Genscher cherche à absoudre Damas de toute influence sur les affaires du terrorisme tout en espérant que cette influence puisse, néanmoins, s'exercer sur les détenteurs de son ressortissant, Rudolf Cordes. A l'égard de l'Iran, la RFA se démarque de ses partenaires européens. Hans-Dietrich Genscher sera le premier ministre des Affaires étrangères de la Communauté à se rendre à Téhéran, en juillet 1984. Il se fera l'interprète des intérêts iraniens auprès de la CE en estimant que "rien ne serait plus erroné que d'isoler ce grand et cet important pays [20]. En 1987, le ministre des Affaires étrangères iranien, Ali Akbar Velayati, se rend à Bonn et Hans Dietrich Genscher à nouveau à Téhéran en novembre 1988. La réception du ministre iranien, en juillet 1987, suscite l'irritation de Paris qui traverse une crise aiguë avec la République islamique. Les relations diplomatiques entre la France et l'Iran sont suspendues. Londres décide de geler les siennes avec ce dernier et son ministre des

Affaires étrangères, Sir Geoffrey Howe, propose, en septembre 1987 à l'ONU, un embargo sur les armes à destination de Téhéran. Dans le même temps, il ordonne la fermeture du bureau d'achat d'armements de l'Iran à Londres [21].

De son côté, Bonn recueille les fruits de ses "bonnes" relations entretenues avec les gouvernements syriens et iraniens pour négocier la libération de ses otages. La solidarité européenne en matière de lutte contre le terrorisme ou de politique étrangère au Moyen-Orient doit subir de lourds accrocs que provoque la force des intérêts nationaux. La RFA en accentue les effets par son refus, en 1988, de créer une unité antiterroriste, susceptible de participer à l'échelon international à la lutte contre la piraterie de l'air. Bonn se verra reprocher de faire trop de concessions aux ravisseurs alors qu'elle-même adressait des critiques similaires à Paris, avant d'être touchée à son tour par les prises d'otages.

Les contraintes internes

Le processus décisionnel, qui conduit à la libération des otages allemands, résulte d'une dynamique duelle : d'un côté, l'interaction entre la politique internationale et nationale, de l'autre, l'interférence entre le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire. Les réponses de Bonn aux membres du Hezbollah dépendent de ces différents niveaux d'interpénétration tout en ayant comme objectif central d'obtenir la libération de ses ressortissants sans donner l'impression de se soumettre au chantage des ravisseurs. Il en va, en effet, de la crédibilité et de l'autorité politique de la République fédérale comme de la souveraineté et de l'intégrité de son appareil judiciaire.

Au plan interne, la politique allemande se trouve confrontée à plusieurs défis. Tout d'abord, elle doit adopter une attitude appropriée aux choix précédemment opérés à l'égard de la RAF (Rote Armee Fraktion). Une cohérence s'impose entre l'inflexibilité du gouvernement fédéral manifestée lors de l'affaire Schleyer et la rigueur recherchée dans celle des otages du Liban. Ensuite pour être efficace, le processus décisionnel doit reposer sur un certain nombre d'éléments nécessaires à sa cohérence : unité de lieu et de temps dans les prises de décision ; médiateurs désignés par Bonn et reconnus comme tels par les organisateurs ou les commanditaires des enlèvements ; repérage et connaissance exacts de l'identité de ces derniers.

Enfin, les responsables politiques, en charge du règlement du problème des otages doivent, aussi, et surtout, prendre en considération la logique et le mécanisme du pouvoir judiciaire. L'indépendance de celui-ci peut, par la sévérité de ses verdicts, contrecarrer les engagements politiques contractés auprès des Ravisseurs [22].

[Lire la suite](#)

Chercheur associé au CERI

[1] Et cela contrairement à la stratégie des attentats délibérément commis sur un territoire national donné. Voir l'Etude de Didier Bigo, Les attentats de 1986 en France : un cas de violence transnationale et ses implications, préparée pour la présentation au XVème congrès mondial de l'Association internationale de science politique, Buenos Aires, 1991, pp. 17-19.

[2] Les différents groupes, Jihad islamique, OJR, JILP qui revendiquent attentats ou prises d'otages, entre 1985 et 1991, sont tous reliés au "parti de Dieu", le Hezbollah, créé en 1982 sur le modèle iranien et placé sous le contrôle du ministre de l'Intérieur de Téhéran, Ali Akbar Mohtachemi. Puis, le mouvement libanais abritera une série de factions qui vont s'affronter pour le pouvoir en Iran et des clans chiites divers, proches des services syriens ou de groupes palestiniens.

[3] Un marchandage différent de celui concernant la cessation des attentats organisés par l'organisation de Ali Fouad Saleh à Paris.

[4] Il dirige un commando qui tente d'assassiner à Paris, en 1980, Chapour Baktiar, ancien Premier ministre du Shah.

[5] La RFA entretient des contacts réguliers avec Téhéran. Pendant près de trente ans, l'Iran reste son premier débouché industriel et l'un de ses trois principaux fournisseurs de pétrole au Moyen-Orient. Au milieu des années 80, alors que les relations entre Téhéran et les autres capitales occidentales n'ont cessé de se dégrader à partir de 1979, la République fédérale tire profit du vide laissé par le départ américain ou le recul britannique et français. Elle renforce sa place de premier fournisseur occidental du régime islamiste. Au début de la guerre du Golfe, entre l'Iran et l'Irak, la RFA se démarque de l'attitude ferme de ses partenaires, alors que le régime iranien est dénoncé et

que l'Irak apparaît comme un rempart à l'extension de l'islamisme chiite. Bonn se montrera réticente à suivre les sanctions économiques préconisées et appliquées par les Etats-Unis à l'encontre de l'Iran. Durant la guerre, la diplomatie allemande se singularise dans la "quarantaine" que subit le régime de Khomeyni. Bonn maintient ses relations diplomatiques avec Téhéran et son ministre des Affaires étrangères sera le premier ministre de l'OTAN - excepté celui de la Turquie - à se rendre en Iran en juillet 1984. D'autres visites officielles suivront par la suite, en 1987 et 1988. En 1987, la RFA exporte pour 1,6 milliard de dollars en Iran, loin devant la Grande-Bretagne avec 503 millions, la France, 179 et les USA, 54.

[6] Pour plus de détails, voir annexe II.

[7] Bulletin Presse und informationsamt der Bundesregierung, n° 65, 30/06/87, p. 572.

[8] Le 16 janvier 1987, le porte-parole du ministre de la Justice allemand évoquait la possibilité d'une extraditio à la condition que les USA renoncent à la peine capitale

[9] Marié à une Allemande en 1980, Marin Susanna Müller, il divorce en 1986 et vit avec Mouna Hage, fille de Rachid Hage, un Libanais poursuivi en RFA pour détention illégale d'explosifs dans le cadre de l'affaire Hamade. Après l'arrestation de Abbas, les enquêteurs allemands retrouveront près de la frontière française, à Bicingen, une cache d'explosifs identiques à ceux transportés par les deux frères et à ceux utilisés dans plusieurs attentats à Paris.

[10] Voir organigramme. Au cours du procès de Abbas Hamade, le tribunal de Düsseldorf réunira à raison de deux fois par semaine et entendra près de 70 témoins dont l'ancien otage Alfred Schmidt.

[11] Dès l'ouverture de son procès, Abbas Hamade a appelé de lui-même son "clan" à libérer Rudolf Cordes. Il reconnaît ainsi implicitement sa complicité avec les ravisseurs en prétendant influencer sur le cours de la détention du ressortissant allemand.

[12] Cf. José Garçon, "Les chemins d'un dénouement", in Libération, 5.5.88.

[13] Comme l'indique le Hezbollah dans un communiqué à la suite de la libération de Rudolf Cordes, Cf. Le Monde, 14.09.88.

[14] Interview in Der Spiegel, 36/ 1991, p.217.

[15] La guerre du Golfe modifie les rapports de force inter et intra-régionaux comme les relations entre les principaux pays du Moyen-Orient et le monde occidental. La Syrie et l'Iran, qui exercent une influence sur les groupes du Hezbollah, trouvent intérêts, pour des raisons différentes mais convergentes, à traiter du sort des otages et à provoquer leur libération.

[16] Cf. Marc Kravetz, "Otages, sept ans après, la page se tourne", in Libération, 05.12.91.

[17] Nezar Hewat Hindawi sera notamment condamné à 45 ans de prison pour avoir mené un attentat à la bombe contre un avion israélien de la compagnie El Al.

[18] Bien que les services secrets syriens soient accusés par les Occidentaux - principalement par les Américains et les Britanniques - d'avoir concouru à la préparation de l'attentat du 29 mars 1986, contre le centre germano-arabe de Berlin-Ouest, pour lequel Ahmerl Hasi et Farouh Salameh sont condamnés à 14 et 13 ans de prison la RFA pense - ou préfère penser - que Damas ne contrôle pas ses services secrets. C'est pourquoi, Bonn invite Damas à surveiller de plus près ses "agents" tout en lui suggérant de participer à la lutte anti-terroriste. La réaction allemande est d'autant plus étonnante et l'exercice d'absolution de Bonn délicat que Hasi est également soupçonné d'avoir participé à l'attentat perpétré contre la discothèque Berlinoise "La belle", entraînant la mort de trois personnes et en blessant plus de 200 autres.

[19] Le ministre des affaires étrangères a également besoin de l'appui de la Syrie pour mener à bien la mission qu'il se fixe. Celle d'oeuvrer en faveur de la paix dans le Golfe, entre l'Irak et l'Iran, et de l'application de la résolution 598 de l'ONU. L'une des conditions du succès de l'initiative de Genscher est de conduire Bagdad à davantage d'ouverture, voire de souplesse, avec l'appui des autres pays influents arabes, dont la Syrie.

[20] Süddeutsche Zeitung, 13.07.84, Volksblatt, 13.07.84, Le Figaro, 23.07.84 et Le Monde, 25.07.84.

[21] Le " bureau d'approvisionnement militaire" de la capitale britannique constituait depuis 1981 une importante plaque-tournante pour l'achat de matériels destinés à l'armée de terre, à l'aviation et à

la marine de guerre iraniennes. Cette décision du Foreign Office est précipitée par l'attaque, le 21 septembre 1987, du pétrolier britannique Gentle Breeze par une dette iranienne.

[22] Le juge Müchenberger, président de la cour de Francfort se déclare d'ailleurs soulagé à l'annonce de la libération de Rudolf Cordes : . () Les constantes spéculations sur l'influence qu'aurait pu avoir le sort de Rudolf Cordes sur le progrès de Mohamed Hamade vont cesser () Pour le tribunal, il a toujours été question de conduire cette procédure de façon indépendante et en respect des lois en vigueur. Nous n'avons pas à faire de diplomatie dans ces lieux", Libération, 14.09.88

La libération des otages allemands au Liban : analyse politique et judiciaire (partie 2)

Les rouages diplomatiques et les contacts privés

Dans la capitale fédérale, le ministère des Affaires étrangères abrite un état-major de crise composé d'experts (diplomates hommes politiques), de conseillers (chercheurs) et de membres des services de sécurité. Hans-Dietrich Genscher mène une diplomatie qu'il qualifie de "silencieuse", mais active, à l'égard des ravisseurs déclarés (Hezbollah/"clan" Hamade) et des états impliqués (Syrie, Iran). Il confiera notamment à des médiateurs expérimentés, comme Hans-Jürgen Wischnewski, des missions sur le terrain. L'ancien ministre social-démocrate de Helmut Schmidt, mais avant tout l'homme de contacts incontournable pour les situations délicates entre la RFA et le Moyen-Orient [1], sera dépêché à Téhéran en mai 1987, pour s'entretenir du problème des Otages [2]. L'Auswärtiges Amt disposera également d'émissaires gouvernementaux en la personne du secrétaire d'état aux Affaires étrangères, Jürgen Möllemann, homme de terrain et arabophile. Par ailleurs, Hans-Dietrich Genscher s'appuiera sur une personnalité clé, Sadegh Tabatabai, proche de la famille Khomeyni et diplomate iranien, afin de resserrer les contacts avec la Syrie, les ravisseurs libanais et l'Iran. Tabatabai, qui se rend à Beyrouth et à Damas, en septembre 1987, a déjà eu l'occasion de tenir un rôle de médiateur avec la RFA, dans l'affaire des otages américains retenus dans leur ambassade à Téhéran en 1980.

Bien que la RFA dénie toute remise de rançons et affirme n'avoir "rempli aucune condition", il est néanmoins légitime de s'interroger sur le "prix" [3] ou le contenu des négociations, dans la mesure où des intermédiaires libanais clairement identifiés, comme Hachid Maroun, ne seraient pas intervenus sans contrepartie. De plus, la constance des bonnes relations avec l'Iran ainsi que la normalisation avec la Syrie contribuent directement à la libération des otages. Nous avons vu en effet que la politique européenne de Hans-Dietrich Genscher visait à redonner du crédit à l'Iran et à la Syrie auprès de la CE. Tant que celle-ci n'a pas assuré son soutien financier, la RFA l'a fait seule par une aide à Damas de 146,1 millions de DM, dont 75,5 millions auraient dépendu du sort des otages [4]. Outre l'argent, en adressant officiellement ses remerciements "au président Hafez el Assad, au président de l'Assemblée nationale iranienne Rafsandjani et au ministre des Affaires étrangères de la République d'Iran, Ali Akbar Velayati", les autorités fédérales rendent explicite l'influence de Damas

et de Téhéran sur les ravisseurs mais témoignent également, sinon d'accords, du moins d'ententes avec les deux capitales. Parallèlement aux prises de position en faveur de la Syrie et de l'Iran, le chef de la diplomatie de la République fédérale a en effet invité les industriels allemands à participer à la restructuration économique iranienne : marché potentiel immense pour les investissements après huit années de guerre contre l'Irak. Ainsi, par ses encouragements, Hans-Dietrich Genscher s'assure la confiance et le soutien de Téhéran qui annoncera notamment à Bonn la date de la libération de Rudolf Cordes. D'ailleurs, en soulignant le fait que le "maintien de relations diplomatiques avec l'Iran en des temps difficiles a fini par payer", le ministre d'outre-Rhin met en évidence une politique d'ensemble qui a permis la libération des ressortissants allemands même si sa conception générale dépasse le cas ou la problématique spécifique du règlement des otages.

Si Hans-Dietrich Genscher et le chancelier Kohl démentent que toute rançon ait été versée par des réseaux officiels, il est en revanche permis de penser que cette rançon a été effectuée sur une base non officielle. Ce dernier procédé présente différents avantages et s'appuie sur une réalité concrète. Il permet au gouvernement de ne pas être impliqué directement dans des tractations de nature financière avec les ravisseurs qui affaibliraient ses positions ultérieures face aux terroristes et qui susciteraient la relance de chantage à l'encontre des autorités étatiques en général. En revanche pour payer le million de dollars dont font état les ravisseurs pour la libération de Alfred Schmidt, puis exigée pour celle de Rudolf Cordes [5], les firmes responsables des deux ressortissants ont été très probablement sollicitées. Siemens et Hoechst symbolisent en effet la force commerciale de la RFA implantées dans la région mais aussi la capacité financière à répondre à une des revendications classique de la panoplie du chantage.

Par ailleurs, l'implication de Franz-Joseph Strauss, ministre-président de Bavière, dans la libération de Alfred Schmidt induit deux réflexions. Elle corrobore le volet économique-commercial dans la conduite de négociations et la multiplicité de contacts entrepris avec le Hezbollah et les états "Parrains", au risque de concurrencer la diplomatie du gouvernement fédéral au profit des propres intérêts politiques du chef de la CSU. Grâce à ses rapports très étroits avec le ministre de la Défense syrien, le général Tlass, et ses contacts personnels avec le président Hafez el Assad, Franz Joseph Strauss revendique, en 1987, une partie de la responsabilité dans la libération du premier otage allemand. Cette revendication repose sur des liens particuliers avec le régime syrien, noués à travers le règlement de contrats commerciaux,

en particulier dans le domaine des produits oléagineux et de l'armement. Au cours de l'année 1987, le dirigeant politique de Bavière dépêche, à Damas, son fils, Max, et un de ses proches, homme d'affaires d'envergure internationale, Dieter Holzer, afin de conclure des arrangements économiques susceptibles de constituer une base solide d'intérêts mutuels. Ces pratiques se concrétisent parallèlement aux efforts entrepris par le Gouvernement. Mais lorsque Franz-Joseph Strauss assure à Hafez el Assad qu'un des frères Hamade serait libéré à court terme, il met, à son tour en exergue, un des points cruciaux du panier des négociations : le volet juridique.

Les enjeux des procès Hamade

Au cours du procès de Abbas Hamade, le gouvernement de Bonn reconnaît publiquement avoir cédé aux pressions des preneurs d'otages. Lors de son audition, le ministre de la Chancelerie Wolfgang Schäuble, qui dirige une cellule de crise sur l'affaire déclare que les responsables politiques allemands "ont décidé de ne pas extradier (Mohamed Hamade) après avoir soupesé tous les risques à la lumière des menaces planant sur les otages Elles ont influencé notre décision" [6]. Les autorités gouvernementales avaient déjà choisi, en janvier 1988 en dépit de l'arrestation d'une jeune Allemande proche du "clan" Hindawi, de privilégier l'établissement d'une entente cordiale entre la Syrie et la RFA dans un climat pourtant lourd de soupçons concernant le soutien logistique des services secrets de Damas à l'organisation d'attentats [7]. Mais qu'en est-il de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans le jugement d'actes terroristes ou quel est le degré d'interdépendance existant entre celui-ci et le pouvoir politique ? Si le ministère de la Justice allemande décide de ne pas extradier Mohamed Ali Hamade, et facilite en cela la position de Bonn vis-à-vis des ravisseurs, il fonde son action sur le "principe universel de droit" (Weltrechtsprinzip). Ce dernier permet de juger certains délits, comme la piraterie aérienne, sur le territoire national où s'est effectué l'arrestation du ou des présumés responsables du délit, quel qu'en soit le lieu et quelle que soit la nationalité des accusés. La cour de Francfort, sous la présidence du juge Mückenberger, justifie sa compétence à juger le jeune Libanais, au regard des six chefs d'inculpation qui lui sont adressés [8], sur la base d'une jurisprudence fondée sur des accords internationaux auxquels est liée la RFA. Les attendus de la cour de Hesse, qui condamne à la réclusion à perpétuité Mohamed Hamade, sont consacrés dans une très large mesure à l'âge de l'accusé. Ce point est capital dans la conduite du procès car il détermine la nature de la juridiction et donc la gravité de la peine encourue. Contrairement aux décisions juridiques prises en avril 1988

qui permettaient de juger le terroriste devant une cour pour mineurs, et qui confortaient ainsi la volonté de Bonn d'atténuer le mécontentement comme le durcissement du Hezbollah, le tribunal de grande instance de Francfort confirme sa compétence à juger le cas Mohamed Hamade. En effet lorsqu'un prévenu est âgé de 18 à 21 ans, les cours allemandes peuvent déterminer en fonction des aptitudes physiques, psychiques et intellectuelles de celui-ci sa capacité à assumer juridiquement un jugement de droit commun ou pénal. Après avoir comparé et recoupé une série de documents, la troisième grande chambre correctionnelle de Hesse arrête la date de naissance, jusqu'ici incertaine autant par stratégie de l'accusé que par imprécisions socio-culturelles dues à l'identité musulmane chiite de ce dernier [9], au 13 juin 1964, date enregistrée auprès des autorités communales de Marjeyoum, au Sud Liban. Cependant, le tribunal émet la possibilité d'une erreur quant au jour de naissance mais ni au mois et à l'année. La marge d'incertitude a tout son poids car le détournement du Boeing américain s'est déroulé le 14 juin 1985. Mohamed Hamade venait-il d'avoir 21 ans ? - dans cette hypothèse il ne peut plus relever de tribunaux pour mineurs, ou allait-il avoir 21 ans ? A l'étude et à l'audition de nombreux témoins comme de l'accusé lui-même, les juges de Francfort refuseront toute circonstance atténuante ou "exceptionnelle" dont aurait pu bénéficier le jeune Libanais. Sa maturité et sa responsabilité étant reconnues pleines et entières, l'imprécision du jour de sa naissance ne joue pas en faveur d'un changement de juridiction ou d'une réduction de peine.

Le déroulement du procès présente un triple intérêt stratégique.

Au-delà des preuves avancées sur les agissements de Mohamed Ali Hamade au sein des cellules terroristes du Hezbollah, il met à plat le rôle-clé de ce mouvement dans l'organisation d'attentats. De multiples auditions et confrontations démontrent que ceux-ci sont fomentés en étroite collaboration avec le régime iranien, qui sert de soutien matériel, politique et idéologique, et la Syrie, qui apparaît comme un passage obligé des terroristes. Le procès prouve aussi, et surtout pour la justice française, l'existence d'un réseau spécifique libanais d'inspiration iranienne, dirigé par Ali Fouad Saleh pour agir sur le territoire français.

Au cours de la procédure consacrée à la "vie et aux origines de l'accusé", Mohamed Hamade déclare être un "combattant du Hezbollah". Il suivra une formation militaire au sein de l'OLP, sera proche du groupe Amal, puis adhérera au Hezbollah. Il effectuera plusieurs séjours en RFA, en 1982, 83 et 84, où il sera hébergé par

son frère Abbas et demandera le droit d'asile aux autorités allemandes qui le lui refuseront. En 1984, il retourne au Liban pour servir le mouvement chiite libanais, dont un des chefs de sécurité est Abdel Hadi Hamade. Le mot d'ordre du Hezbollah est de lutter contre l'"impérialisme", en particulier contre toutes les installations, ou représentations, françaises et américaines. En 1985, Mohamed travaille pour son frère, Abdel Hadi II reçoit alors une mission rémunérée, vraisemblablement celle du détournement du vol 847 de la TWA pour que Washington fasse pression sur les Israéliens afin de libérer plusieurs centaines de prisonniers arabes, détenus à la prison de Atlit. Après le détournement et le meurtre d'un ex-militaire américain, Mohamed se rend en juillet 1985 en Iran, via la Syrie. A son retour au Liban en 1986, il travaille à nouveau pour le Hezbollah mais sous les ordres d'un dénommé Tashin. Celui-ci commanditera à Mohamed et à Abbas le transport de matières explosives, destinées à la France, au réseau Ali Fouad Saleh. L'arrestation de Mohamed Hamade", à Francfort, le 13 janvier 1987, en possession d'un faux passeport au nom de "Youssef Rida" mais surtout avec l'équivalent de 11 kg de TNT, ouvre la voie à une longue enquête qui sera décisive pour la procédure française à l'encontre des activités terroristes du Libanais Saleh [10].

Conclusion

Le traitement politique de l'affaire des otages allemands au Liban rend compte des mécanismes singuliers qui sous-tendent le développement de la diplomatie de la République fédérale d'Allemagne. A partir des contraintes historiques dont elle hérite en 1949, et qui lui interdisent toute ambition de puissance politique de premier plan, la RFA trouve rapidement une audience internationale dans le domaine économique. En s'appuyant sur une large plate-forme commerciale - la RFA s'est imposée en l'espace de quarante années comme la première puissance commerçante du monde, Bonn parvient à mettre en oeuvre une diplomatie de conciliation et à gérer des politiques parallèles envers des partenaires qui peuvent être des "frères ennemis", comme sur l'échiquier moyen-oriental.

Afin de répondre à ses intérêts multiples de nation marchande dominante, qui lui procurent et lui commandent un réseau relationnel particulièrement dense, et afin de respecter ses obligations historiques à l'égard d'Israël, la RFA cultive une politique de neutralité, voire de médiation, dans la région [11]. La diplomatie de Bonn repose sur trois atouts. Tout d'abord, les liens multilatéraux que lui assurent ses échanges commerciaux. Puis, l'absence de passé colonial et de

leadership allemand au Moyen-Orient qui préservent la RFA d'attaques à caractère nationaliste ou idéologique menées par des groupes comme le Hezbollah [12]. Enfin l'attirance d'une partie des élites iraniennes ou de certains pays arabes (Syrie, égypte, Irak) pour l'"Allemagne" [13], qui permet à la République fédérale de s'assurer des amitiés politiques ou de (re)nouer avec des cercles dirigeants de pays d'Orient. Forte de connexions étroites, Bonn peut proposer ses "bons offices" et participer au règlement d'affaires comme celle des otages américains, détenus à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran en 1979, ou celle des otages occidentaux détenus au Liban depuis 1985. Le responsable de la diplomatie allemande intervient en effet pour les états-Unis et la Grande-Bretagne auprès des autorités de la République islamique. Hans-Dietrich Genscher s'appuie sur des réseaux officiels (diplomates, chargés de missions expérimentés), des réseaux traditionnels (les chambres de commerce ou les associations germano-arabes) et des réseaux privés (liens - souvent tissés sur la base d'accords commerciaux et donc d'intérêts mutuels - entre des hommes d'affaires ou politiques allemands et des responsables gouvernementaux au Moyen-Orient) pour prétendre à un exercice de négociation ou de médiation⁹. Ainsi Sadegh Tabatabai, un homme clé du gouvernement de Khomeyni qui entretient des contacts réguliers avec des personnalités allemandes, sera un maillon essentiel des négociations triangulaires entre la RFA, l'Iran et les USA, en 1980, puis entre la Syrie, le Liban, l'Iran et la RFA pour les derniers otages occidentaux détenus à Beyrouth [14].

Le traitement judiciaire de l'affaire Hamade reflète, quant à lui, la détermination des magistrats allemands à mener sans contraintes externes les procès des deux terroristes. Toutefois, le sort des frères libanais est lié, selon toute vraisemblance, à un compromis entre les ravisseurs, l'Iran et la Syrie, d'un côté et la RFA de l'autre. Pour des raisons politiques, le président fédéral Richard von Weizsäcker pourrait gracier à moyen terme Mohamed Hamade comme le fut Anice Naccache par François Mitterrand en juillet 1990 [15]. L'enlèvement par le "clan" Hamade de quatre autres otages allemands en 1989 [16], opéré quelques jours avant l'issue du procès de Mohamed à Francfort dans le but de maintenir la pression sur les autorités politiques de Bonn, témoigne de la spécificité des prises d'otages qui touchent la République fédérale. Elles ne sont pas dirigées, comme celles qui ont frappé la France, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, contre la puissance "impérialiste" ou "sioniste" que dénonce le Hezbollah, mais pour obtenir la libération des deux terroristes libanais arrêtés et condamnés en RFA Aussi la remise en liberté des derniers citoyens allemands ne dépend-elle pas directement des changements des

rapports de force intervenus sur la scène du Moyen-Orient en 1991". Les frères Hamade pourrait néanmoins devenir un enjeu politique non négligeable pour la diplomatie de "paix" que se fixe la RFA. En effet "si la libération des deux Libanais pouvait être une contribution significative à une pacification d'un des conflits les plus inextricables du monde, alors la prise en considération de la protection des otages allemands doit peser dans la balance" [17].

Annexe I Organigramme du réseau Ali Fouad Saleh et du clan Hamade

Ali Fouad Saleh [18] Famille Hamade [19]

□₃ Abdel Hadi [20] : responsable du "parti de Dieu" et de l'enlèvement de Rudolf Cordes et de Alfred Schmidt.

Lié à Tashin , dont il serait le supérieur hiérarchique, ainsi que celui de Hassan Gohsn. Il leur aurait donné l'ordre de commettre les attentats de Paris.

□₃ Mohamed : porteur d'explosifs liquides sur ordre d'un responsable du Hezbollah surnommé Tashin, membre du commando qui détourne le Boeing de la TWA en juin à Beyrouth et auteur de l'assassinat du passager américain Robert Stethem.

□₃ Abbas : porteur d'explosifs liquides sur ordre de Tashin et acteur de l'enlèvement des deux ressortissants allemands.

□₃ Famille Gohsn : organise une "cellule de crise" pour empêcher l'extradition de Mohamed Hamade vers les USA après son arrestation sur le territoire allemand en 1987 [21].

□₃ Abdel Mehdi (père : trafiquant d'armes et de stupéfiants. En contact avec d'autres trafiquants, dont l'un des fils travaillant à l'ambassade de France à Beyrouth sera chargé d'obtenir des visas pour les membres du réseau Ali Fouad Saleh et de la famille Hamade. En outre, le numéro de téléphone de Abdel Mehdi sera retrouvé dans les carnets de Saleh et de Mohamed Hamade.

□₃ Hassan (fils) : liens avec Ali Fouad Saleh et Mohamed Hamade. Participe aux attentats commis en 1985 et en 1986 à Paris. Joue un rôle primordial dans leur élaboration, avec la complicité de Ibrahim Ahil. Par ailleurs, Hassan a pris part à la réunion au cours de laquelle sera décidé l'enlèvement de R. Cordes et de A. Schmidt ainsi qu'à la

préparation logistique de l'enlèvement de ce dernier par les frères Hamade.

□ Ibrahim (fils : libéré d'une prison israélienne par l'entremise de Mohamed Hamade.

□ Ali (fils) : du fait de son handicap physique et mental, et surtout du fait des liens existant entre la famille Gohsn et le Hezbollah (dont Saleh et les frères Hamade), son identité servira de prête-nom à Ibrahim Ahil.

□ Hussein (fils) : marié à une sœur Mahroun, dont l'un des oncles Rachid, jouera un rôle d'intermédiaire dans le processus de libération des otages allemands.

□ Ibrahim Akil : alias "Ali" Gohsn et Tashin. Joue un rôle très important dans les activités du Hezbollah, tant en RFA qu'en France. Confie à Mohamed et Abbas Hamade la mission d'importer l'explosif liquide sur le territoire allemand avant sa destination finale : Paris (9 litres de nitrate de méthyle pour le premier, 12 pour le second). Participe aux attentats dans la capitale française avec Hassan Gohsn dans le cadre du réseau Saleh. Aurait également joué un rôle décisif dans la scission du mouvement Amal et aurait été le responsable des services secrets du Hezbollah commanditant des prises d'otages et des actes terroristes.

□ Mohamed Mehdi (arrêté à Paris le 31.12.86) permet l'adhésion de Ali Fouad Saleh au Hezbollah. Lié à Abdel Hadi Hamade. Témoins principaux aux procès Ali Fouad Saleh à Paris, de Mohamed et de Abbas Hamade, respectivement à Francfort et Düsseldorf : Baha Mahroum, Kamal Habhab, Rachid Mahroun, Sami Slim [22].

Annexe II Otages occidentaux détenus au Liban entre 1985 et 1991 par le Hezbollah

1985

Terry Anderson (USA) : directeur général de l'agence de presse américaine Associated

Press, enlevé le 16 mars 1985 et libéré le 4 décembre 1991.

□ Marcel Fontaine et Marcel Carton (France) : diplomates, enlevés le 22 mars, libérés le 4 mai 1988.

□ Gilles Sydney Peyrolles (France) : directeur du centre culturel français de Tripoli (Liban nord), enlevé le 23 mars 1985 et libéré le 2 avril 1985.

□ Michel Seurat et Jean-Paul Kauffmann (France) : respectivement, chercheur au CNRS et journaliste à l'événement du Jeudi enlevés le 22 mai 1985. Michel Seurat décède au cours de sa détention, Jean-Paul Kauffmann est libéré le 4 mai 1988.

Thomas Sutherland (USA) : doyen de la faculté d'agronomie de

l'AUB (université américaine de Beyrouth), enlevé le 9 juin 1985 et libéré le 18 novembre 1991.

□ Alberto Molinari (Italie) cadre commercial, enlevé le 11 septembre 1985 et disparu.

1986

□ Brian Keenan (Irlande) : enseignant, enlevé le 11 avril 1986 et libéré au printemps 1990.

□ John Mac Carthy (GB) : cameraman, enlevé le 17 avril 1986 et libéré le 8 août 1991.

Marcel Coudari (France) : enlevé le 24 février 1986 et libéré le 11 novembre 1986.

□ Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornéa et Jean-Louis Normandin (France) : journalistes à Antenne 2, enlevés le 8 mars 1986 et libérés respectivement, pour les deux premiers otages, le 20 juin 1986, puis le 24 décembre 1986 et le 27 novembre 1987.
Camille Sontag (France) : enlevé le 7 mai et libéré le 11 novembre 1986.

□ Frank-Herbert Reed (USA) : directeur de la Lebanese International School (LIS), enlevé le 9 septembre 1986 et libéré le 20 avril 1990.

□ Joseph Cicippio (USA) : comptable de l'université américaine de Beyrouth

(AUB), enlevé le 12 septembre 1986 et libéré le 2 décembre 1991.

□ Edward Tracy (USA) : écrivain, enlevé le 21 octobre 1986 et libéré le 11 août 1991.

1987

□ Roger Auque (France) : journaliste, enlevé le 13 janvier 1987 et libéré le 27 novembre 1987.

□ Rudolf Cordes (RFA) : cadre commercial du groupe chimique

Hoechst, enlevé le 17 janvier 1987 et libéré le 12 septembre 1988.

Alfred Schmidt (RFA) : technicien de la firme Siemens, enlevé le 20 janvier 1987 et libéré le 7 septembre 1987.

□ Terry Waite (GB) : envoyé spécial de l'archevêque de Canturbury et principal médiateur dans l'affaire des otages occidentaux, enlevé le 20 janvier 1987 et libéré le 18 novembre 1991.

Jesse Turner, Alan Steen et Robert Polhill (USA) : enseignants du Beirut University College (BUC), enlevés le 24 janvier 1987 et libérés, respectivement, le octobre 1991, le 3 décembre 1991 et au printemps 1990.

1988

□ William Higgins (USA) : commandant en chef adjoint de

l'ONUST (Organisation des Nations-Unies pour la supervision de la trêve), enlevé le 17 février et disparu.

1989

□ Jack Mann (GB) : ancien pilote de la Royal Air Force, enlevé le 12 mai 1989 et libéré le 24 septembre 1991.

□ Petra Schnitzler, Heinrich Strübig et Markus Quint (RFA) : membres de l'association humanitaire

"Asme Humanitas", enlevés le 4 mai 1989 et libérés, respectivement le 5 mai 1989 et le 14 mai 1989, pour le dernier.

□ Heinrich Strübig et Thomas Kemptner (RFA) : membres de

"Asme Humanitas", enlevés le 16 mai 1989.

Otages occidentaux disparus

☐ Nicolas Kluiters : prêtre néerlandais retrouvé assassiné le 1er avril 1985.

☐ Dennis Hill universitaire britannique, assassiné le 29 mai 1985.

☐ Arkadi Katkov diplomate soviétique, assassiné le 2 octobre 1985.

William Buckley : troisième secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Beyrouth, mort annoncée par ses ravisseurs le 4 octobre 1985.

☐ Leigh Douglas et Philip Patfeld : enseignants britanniques, retrouvés assassinés le 17 avril 1986.

☐ Peter Kilburn : universitaire américain, retrouvé assassiné le 17 avril 1986.

Alec Collett : journaliste britannique et fonctionnaire de L'UNRWA, mort annoncée par ses ravisseurs le 17 avril 1986.

☐ Michel Seurat : chercheur français du CNRS, mort annoncée par ses ravisseurs, qui l'auraient tué, début mars 1986. Marie Seurat écrit, dans son ouvrage les Corbeaux d'Alep, qu'il serait décédé au cours de sa détention, fin 1985.

☐ Alberto Moliani : cadre commercial italien.

☐ Lt-Colonel William Higgins.

[Retour à la première partie](#)

Chercheur associé au CERI

[1] Outre les missions de "réconciliation" entre les pays arabes et la RFA en période de crises en 1965, ou de tensions au début des années 70, H.J. Wischnewski est chargé de résoudre les prises d'otages lors du détournement d'un avion de la Luftlansa à Modagiscio et à l'aéroport de Bonn-Cologne.

[2] Le chef religieux du mouvement Hezbollah, le Cheikh Mohammed Hussein Fadlallah confie à un interlocuteur allemand que "la clé de

cette affaire réside exclusivement à Téhéran", cf. Frankfurter Rundschau, 24.06.89.

[3] Voir note 40.

[4] Cette aide au développement est structurée en trois parties. Une enveloppe de 55,9 millions de DM est destinée à l'acquisition de biens divers. Une seconde de 14,7 millions au financement d'un complexe d'extraction pétrolière. Enfin, la troisième de 75,5 est liée à l'évolution du problème des otages allemands. Cf. Hamburger Morgenpost et AP septembre 1987.

[5] Cependant, selon les sources de la presse occidentale ou moyen-orientale, le montant des rançons varie de un à trois millions de dollars.

[6] Le Monde, Reuter, 28.01.88.

[7] L'arrestation, en RFA, de cette citoyenne allemande est opérée dans le cadre de l'enquête sur l'attentat à la Bombe d'avril 1986 contre la discothèque de Berlin-ouest, "La belle".

[8] Meurtre, détournement d'avion, prise d'otages, coups et blessures, port illégal de matières explosives et falsification de documents.

[9] Un expert sur le monde arabe et musulman sera consulté et entendu par le tribunal afin de savoir si le fait de ne pouvoir déterminer avec exactitude, au jour près mais aussi au mois, voire dans certains cas, à l'année près, une date de naissance relève de mœurs ou de pratiques courantes. La réponse sera affirmative.

[10] Voir annexe I.

[11] Lors de la guerre Iran-Irak, la RFA chercha continuellement, dans les limites que la solidarité avec ses alliés européens et américains impose, à conserver une attitude réservée. En effet, tenter de transformer son influence commerciale en influence politique, dans une région instable et minée par de multiples conflits, serait risquer de compromettre à la fois ses échanges commerciaux et la confiance des pays du Moyen-orient.

[12] Frankfurter Allgemeine, "In Beirut haben die Deutschen bis zuletzt ausgeharrt - Schutz durch die Bonner Nahost Politik", 29.01.87.

[13] Se concrétisant souvent par un cursus universitaire entrepris en RFA.

[14] . Sadegh Tabatabai est le beau-frère d'un des fils de Khomeyni. Il a entrepris une partie de ses études en RFA où il a présidé une association représentant les étrangers à l'université. Ces responsabilités lui ont permis de nouer des liens avec de futures personnalités politiques allemandes et appartenant au SPD (Dieter Schinzel) et des juristes comme Peter Heinemann, fils de l'ancien chancelier Gustav Heinemann, qui fut l'avocat-conseil du gouvernement iranien pour le litige concernant le blocage des comptes de la République islamique par les banques américaines. Voir Christophe Warren, e.a, *American Hostages in Iran. The Conduct of a crisis*, New Haven, 1985, pp. 235-280 et 297-307.

[15] Cette grâce présidentielle allemande pourrait également répondre à une politique d'ouverture du gouvernement fédéral à l'égard des terroristes de la RAF arrêtés et condamnés pour la plupart à la réclusion à perpétuité (cf. *Frankfurter Allgemeine*, 09.01.92). Richard von Weizsäcker a déjà usé de son droit de grâce pour la terroriste Angelika Speitel. Jugée le 30 novembre 1979 à la réclusion à vie, elle retrouve la liberté le 30 juin 1990 pour "s'être repentie avec sincérité de ses actes".

[16] Petra Schnitzler Heinrich Strübig et Marhus Quint sont enlevés le 4 mai 1989 au Liban. Les deux premiers sont libérés le 5 mai, le dernier le 14. Heinrich Strübig et Thomas Kemptner sont enlevés le 1er mai 1989. Ils travaillent pour l'association humanitaire "Asme Humanitas".

[17] Michael Bothe, "Bendehliches und Nachdenkliches - soll einen Tausch der Hamadi Brüder gegen deutsche Geiseln im Libanon geben ?" in *Tageszeitung*, 05.12.91.

[18] Voir Didier Bigo, op., cit. Ali Fouad Saleh dirige à Paris un réseau libanais, d'inspiration iranienne. Il sera responsable des attentats commis en France en 1985 et 1986 à l'initiative du Hezbollah. Né à Paris, le 10 mai 1958, mais de nationalité tunisienne, il passe toute son enfance à Tunis jusqu'à son départ pour l'Iran en 1982. Il effectue différents séjours dans la ville sainte de Qom où il y rencontrera Vahid Gordji, attaché à l'ambassade d'Iran à Paris, mais surtout chargé par Téhéran de négocier avec la France dans l'affaire des otages. Par la suite, Saleh se liera au Hezbollah par le biais de rencontres multiples

avec des membres de cette organisation : Mohamed Mehdi, Alaa Alaeddine, Sami Slim.

[19] Le "clan" Hamade est lié de près au Jihad islamique pour la libération de la Palestine, à la Cellule révolutionnaire arabe-Brigade Omar Muchtar, ou encore à l'Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes.

[20] . Abdel Hodi Hamade est considéré par les services de renseignements occidentaux comme l'un des trois chefs de guerre du Hezbollah avec Hadj Imad Fayez Moughnieh et Mohamed Aidar. Il exerce des fonctions importantes dans le domaine de la sécurité du mouvement et est le responsable du secteur de Bourj el Brajneh. Abdel Hadi Hamade avait d'abord été proche du mouvement chiite Amal, dirigé par Nabih Berri, avant d'adhérer au Hezbollah, mouvement islamique fondamentaliste sous influence iranienne, issu d'une scission d'Amal. Par ailleurs, il entretient des relations non seulement étimtes mais aussi hiérarchiques avec plusieurs membre,s du réseau de Ali Fouad Saleh.

[21] Outre la famille Gohsn, qui est à l'origine de cette réunion, Abdel Hadi Hamade et Ibrahim Akil, alias Tashin et "Ali" Gohsn, prennent part aux décisions qui y sont prises.

[22] Bahn Mahroun est né à Beyrouth en 19fi8 et a effectué plusieurs séjours en RFA de 1983 à 1987. Il déclare bien connaître la famille Gohsn avec laquelle il a des liens de parenté. Une de ses s ,urs a Epousé Hussein Gohsn. De plus, Baha Mahroun est le neveu rle Rachid Mahroun qui n tenu le rôle d'in1erntEdinire entre la famille Hamade et le gouvernement de Bonn pour la libération de Mohamed et Abbas en échange des otages allemands. Kamal Habhab, mémoire de l'Organisation communiste des travailleurs a été enlevé en février 1986 par le Hezbollah. Au cours des procès Hamade, il témoigne sur Tashin, responsable de son enlèvement.